

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CF126

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE 9

À l'alinéa 22, substituer aux deux dernières occurrences du mot :

« à »

le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur rédactionnelle.

A l'article L. 4162-1, figurent les mots « de l'article L. 2133-1 » et non les mots « à l'article L. 2133-1 ».

Le Gouvernement a donc fait une erreur rédactionnelle pour corriger une erreur de référence.